

Justificatif de Parution

N° d'annonce: DNA-465588500

Nous soussignés, Les Dernières Nouvelles d'Alsace représenté par son directeur général, Laurent COURONNE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne : 10/07/2025

Support de parution : Dernières Nouvelles d'Alsace

Département de parution : Haut-Rhin

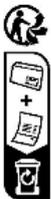
 **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALSACE RHIN-BRISACH**

**Institution et délégation du droit de
préemption urbain renforcé - Commune de
Neuf-Brisach**

Par délibération du 26 mai 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach a institué le Droit de Préemption Urbain (DPU) renforcé sur la zone urbaine (JAA) de Neuf-Brisach, délimitée par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 26 mai 2021, et a délégué l'exercice du DPU renforcé sur cette zone à la commune de Neuf-Brisach.
Cette délibération fait l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach (16 rue de Neuf-Brisach 68600 Volgelsheim) et à la mairie de Neuf-Brisach (4 rue de l'Hôtel de Ville 68600 Neuf-Brisach).

465588500

Lien de l'annonce : <https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/Haut-Rhin/VOLGELSHEIM/Instauration-DPU-renforce-Neuf-Brisach.html>



Laurent Couronne

Directeur général des Dernières Nouvelles
D'Alsace


Laurent COURONNE
Directeur Général
Dernières Nouvelles d'Alsace